UFAP
UNSa Justice

Monsieur Guillaume GOUFFIER VALENTE

Député – Assemblée Nationale

126 rue de l'Université

75355 PARIS 07 SP

Pantin, le 16 novembre 2026

REF. SECRETARIAT/AC/39/16112026

OBJET : Proposition de loi n° 3124 visant à lutter contre la suroccupation des maisons d'arrêt – Demande d'audience.

Monsieur le Député,

Au nom de l'ensemble des Personnels Pénitentiaires que représente l'UFAP UNSa Justice, je tiens à saluer le dépôt de votre proposition de loi n° 3124, enregistrée le 15 septembre dernier, visant à lutter contre les situations de suroccupation des maisons d'arrêt.

Depuis de nombreux mois, notre organisation syndicale alerte les pouvoirs publics sur l'asphyxie de notre service public pénitentiaire. Votre texte reprend le constat d'une crise structurelle accablante et propose des mécanismes de régulation qui vont dans le sens des mesures d'urgence que nous attendons.

Si l'exposé des motifs de votre proposition de loi s'appuie sur les chiffres du mois de mars 2026, la réalité du terrain, aujourd'hui, est encore plus alarmante. Nous comptons désormais près de 91 000 personnes détenues pour environ 9 000 matelas au sol. Cette surpopulation endémique rend les conditions de travail des agents pénitentiaires indignes et périlleuses.

Qu'ils soient en détention, dans les services d'insertion, administratifs ou techniques, ou assurant des missions extérieures, les personnels pénitentiaires subissent une pression quotidienne inacceptable et intenable.

Cette situation se traduit par une surcharge de travail chronique, des heures supplémentaires astronomiques qui épuisent les organismes et les bonnes volontés, et un sentiment d'impuissance face à la dégradation du sens de la peine et de nos missions.

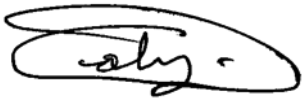
À cela s'ajoute une crise des ressources humaines profonde, avec 5 000 postes vacants au sein de l'administration pénitentiaire, laissant les agents restants sur le front sans aucun répit.

Votre proposition de loi constitue une mesure d'urgence, pour rappel, notre organisation soutiendra toutes mesures d'urgence visant à faire baisser la surpopulation. Elle acte enfin qu'il n'y a pas de réinsertion possible, ni de service public pénitentiaire serein, dans l'indignité.

C'est pourquoi, au regard de l'urgence qui prévaut dans nos établissements et services, je vous sollicite pour une audience rapide. Ce rendez-vous nous permettrait d'échanger sur votre texte, sa date de présentation à l'assemblée, de vous faire part de nos retours et les réponses concrètes que les pouvoirs publics se doivent d'apporter.

Dans l'attente de votre retour que j'espère prochain au vu de l'urgence de ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,
Alexandre CABY



UNION FEDERALE AUTONOME PENITENTIAIRE (UNSa Justice) – 14 rue de Scandicci, Tour Essor – 93500 PANTIN - Tél : 01 84 87 01 10 -
Courriel : secretariat.federation@ufap.fr - Site Internet : www.ufap.fr